

# Politique sur l'équité entre les sexes

---

**Révision du 20 avril 2008**

## Definition

1. Le principe de l'équité entre les sexes repose sur une gestion des ressources et des programmes ainsi que qu'un processus de prise de décision équitable envers les hommes et les femmes, et sans aucune discrimination fondée sur le sexe.

## Préambule

2. Les opérations quotidiennes de Nordiq Canada sont gérées dans le respect complet du principe de l'équité entre les sexes. Le ski de fond est un sport auquel peuvent d'adonner également et entièrement les hommes comme les femmes. En 1984, Nordiq Canada a créé un comité féminin dont le mandat est décrit au paragraphe 15 de la présente politique. Nordiq Canada joue également un rôle important au plan international, en déléguant une représentante au sous-comité féminin de ski de fond de la FIS.
3. Nordiq Canada vise à ce que ses membres tirent un profit égal de leur association avec l'association, peu importe leur sexe.
4. Au besoin, Nordiq Canada élaborera des objectifs d'équité entre les sexes et évaluera l'atteinte de ces objectifs; Nordiq Canada offrira aussi direction et soutien aux divisions qui veulent se doter d'objectifs semblables. La sélection d'un athlète pour une épreuve de Nordiq Canada doit d'abord être fondée sur la compétence de l'individu. Nordiq Canada veillera à ce que les qualifications ne soient pas fondées sur le sexe et ne limitent pas indûment la participation équitable de l'un ou l'autre sexe.

## Portée

5. La présente politique s'applique à l'ensemble des employés, dirigeants, bénévoles, entraîneurs, officiels, athlètes et membres de Nordiq Canada dans le cadre des activités de l'association.

## Objet de la politique

6. L'objet de la présente politique est de veiller à ce que tous les membres de Nordiq Canada, hommes ou femmes, aient un accès égal à l'ensemble des ressources et des projets, qu'ils concernent les programmes ou l'administration de la discipline.

## Dispositions particulières

7. Nordiq Canada s'engage à évaluer l'atteinte de ces objectifs et à ajuster le tir au besoin.
8. Le principe de l'équité entre les sexes sera appliqué à tous les domaines de Nordiq Canada, notamment:

- la possibilité de siéger au conseil d'administration et de participer à toutes les délibérations;
  - la possibilité de siéger au sein des comités de gestion de Nordiq Canada et d'en assumer la direction;
  - l'équité et l'équilibre entre les sexes dans l'administration, la direction des programmes et l'application des politiques et des programmes de Nordiq Canada;
  - le fondement de la planification et du fonctionnement de l'organisation, des comités et du travail des entraîneurs;
  - le contenu des documents multimédias de promotion et de formation;
  - le contenu et la mise en œuvre des documents de formation : entraîneurs, officiels, etc.;
  - l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des procédures;
  - la mise en œuvre des programmes et des outils de formation technique, des programmes pour les entraîneurs et les officiels;
  - l'environnement de travail du personnel, des entraîneurs et des athlètes;
  - les relations entre athlètes et les entraîneurs, ainsi que les relations entre athlètes, entraîneurs et responsables.
9. Nordiq Canada élaborera des stratégies et mettra en place des ressources pour accroître la participation des hommes ou des femmes lorsqu'il y a un déséquilibre entre les sexes dans un programme de formation ou une activité sportive. Par exemple, en cas d'inégalité entre les sexes dans un programme (programme de formation d'entraîneurs ou d'officiels et services), Nordiq Canada cherchera à accroître la participation et augmenter le niveau de compétence des hommes ou des femmes (selon le sexe sous représenté) en offrant un programme d'apprentissage et de parrainage.
10. Nordiq Canada appuiera la mise en œuvre et l'organisation de programmes en veillant à ce que toutes les personnes disposent de l'information, de la formation et du soutien requis pour faire leur travail.
11. Nordiq Canada identifiera les préoccupations et les besoins de chaque sexe en matière de formation et de mise à jour des projets et des programmes, ainsi que de la mise en œuvre des politiques ; lorsque c'est possible, Nordiq Canada tentera de répondre à ces besoins et préoccupations.
12. Nordiq Canada encouragera les hommes et les femmes à se comporter en modèles auprès des jeunes afin que ceux-ci réalisent que les hommes et les femmes peuvent jouer un rôle de leader en ski de fond.
13. Dans sa publicité et ses communications, Nordiq Canada proposera une image du ski de fond non fondée sur le sexe et qui représente l'engagement des hommes et des femmes dans tous les rôles et à tous les niveaux.
14. Nordiq Canada fera des représentations auprès des gouvernements et de ses partenaires du secteur privé pour qu'ils fassent la promotion de projets de ski auprès des deux sexes.

15. Nordiq Canada soutiendra la mise en place d'un comité féminin dont le mandat sera le suivant :
  - i. effectuer le suivi de la mise en œuvre d'une politique sur l'équité entre les sexes dans le but que toutes les femmes compétentes aient une chance égale d'accéder à l'ensemble des ressources offertes en ski de fond.
  - ii. Mettre en œuvre des programmes s'adressant spécifiquement aux femmes, lorsqu'il y a iniquité ou déséquilibre entre les sexes;
  - iii. En collaboration avec les responsables du programme, élaborer des stratégies et diverses ressources de ski de fond à l'intention des femmes;
  - iv. Agir à titre de groupe ressource sur l'équité entre les sexes envers les responsables d'autres programmes;
16. Nordiq Canada déléguera une représentante auprès du comité féminin, si son budget le lui permet.

### **Mise à jour et approbation**

17. Le conseil d'administration de Nordiq Canada fera une révision de cette politique aux deux ans et y apportera les mises à jour nécessaires à la réalisation de ses objectifs.